



Obligation du propriétaire-velux en mauvais état

Par **cecoune**, le **02/02/2009** à **11:10**

Bonjour,rrnrnJe vais emménager dans une location mi-février. J'ai eu l'occasion de revisiter l'appartement sans les meubles et l'ancienne locataire m'a informée que les velux laissaient passer l'air anormalement (la propriétaire avait demandé qu'elle enlève les sopalins qui comblaient les trous en cas de visite de l'appart !) les 6 velux de l'appart sont en bois et sont pourris et moisiss. De plus la chasse d'eau ne fonctionne pas et les anciens locataires ne souhaitent pas la changer car elle était comme ça quand ils sont arrivés. rnJ'ai refait mon dernier appartement casi neuf (robinetterie, chasse d'eau papier peint) et je change car celui ci est plus grand. rnJ'aimerais savoir si les propriétaire sont tenus de changer les velux, sous quels délais, et si cela doit apparaitre dans l'état des lieux. Je quitte un petit appartement neuf pour un plus grand appartement mais plus vetuste, sachant que [s]c'est la même propriétaire[/s]! elle ne veut pas négocier.rnrnMerci pour vos réponses